

collectivité. Bon nombre d'entre nous ont compris que la vieille expression «Loin des yeux, loin du cœur» décrivait bien le sort réservé pendant des années à un grand nombre de collectivités autochtones.

Comme je l'ai dit auparavant, les députés de l'Arctique de l'Est et de l'Arctique de l'Ouest nous ont poussés à agir. Notre caucus et aujourd'hui notre gouvernement travaillent avec ardeur pour que certaines des priorités touchant de près les premières nations soient reconnues dans la loi.

Le projet de loi dont nous sommes saisis témoigne aussi de la détermination du gouvernement et surtout du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Comme l'a affirmé un de nos députés un peu plus tôt, quelques-uns de ces dossiers sont à l'étude depuis plus de 100 ans. Nous reportons constamment les traités. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a probablement dû forcer la main à certaines personnes car il a toujours été très difficile de mettre ces questions à l'ordre du jour et de parvenir à l'étape du projet de loi et de la présentation à la Chambre.

• (1700)

Nous pouvons donc fêter aujourd'hui. Certains députés de l'opposition n'aiment peut-être pas le processus qui mènera à la résolution de la question. Toutefois, je suis heureux d'apprendre qu'en principe, ils sont essentiellement d'accord avec le projet de loi. Je crois que c'est juste. Il y a toujours moyen d'améliorer le processus en cette Chambre.

Il me semble bizarre parfois de penser que le Parti réformiste préconise, en général, moins de gouvernement et moins d'administration. Justement, les activités entourant ce projet de loi ont été limitées à leur plus simple expression. Bien des gens dynamiques de tous les paliers de gouvernement et de tous les secteurs de l'économie ont travaillé en collaboration et de façon très constructive. Ils ont travaillé rapidement et maintenant, alors qu'ils semblent obtenir de véritables résultats, le Parti réformiste nous dit soudainement d'attendre une minute; nous allons un peu trop vite. Ne soyons pas trop efficaces; nous devons nous assurer que les députés ratifient ce projet de loi et y apposent le sceau du Parlement avant de confirmer ou de négocier quelque transaction que ce soit.

Le Parti réformiste devrait savoir que toutes les discussions, les activités, les explorations qui ont eu lieu sont conditionnelles et sont fonction des travaux de la Chambre. Le Parti réformiste ne devrait pas s'inquiéter du processus, pourvu qu'à la fin nous parvenions à régler la question. Je crois que c'est ce que nous souhaitons tous.

Il y a maintenant six ans que je travaille au Parlement avec ma collègue de Western Arctic et, grâce à elle, je suis beaucoup plus au courant des difficultés que les peuples autochtones du Canada doivent surmonter pour réaliser leurs rêves, élaborer leurs politiques et fixer des objectifs. Tous les députés conviendront certainement que la députée de Western Arctic a mis toute son énergie pour que les intérêts de ses collectivités, de son peuple soient bien défendus au Parlement.

Au nom de mes électeurs du centre-ville de Toronto, je déclare que nous appuyons ce projet de loi et nous espérons que nos

Initiatives ministérielles

premières nations, grâce à ce projet de loi, réaliseront en grande partie le rêve qu'ils entretiennent depuis tant d'années.

[Français]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, il me fait grand plaisir de participer aujourd'hui à ce débat sur un projet de loi concernant les traités de la Colombie-Britannique pour les autochtones.

Je dois, en commençant, féliciter le député de Sault Ste. Marie, l'honorable ministre des Affaires indiennes, d'avoir réussi dans cette tâche très difficile à amener ce dossier devant la Chambre, parce qu'avec le calendrier parlementaire bien chargé, le ministre nous a tous convaincus de l'importance de ce projet de loi. Je l'en félicite, car, en effet, il s'agit d'un projet de loi de grande importance.

Je vois que ce ne sont pas tous les députés d'en face qui partagent cet avis, mais, nonobstant tout cela, ce sont là mes pensées concernant tout ce dossier.

• (1705)

En mai 1991, le gouvernement de la Colombie-Britannique s'est engagé à faire en sorte que la province paie sa juste part pour le règlement des questions relatives aux terres affectées par ce dossier.

En juin 1991, le ministre des Affaires autochtones, le ministre provincial, annonçait l'approbation en principe de l'établissement d'une commission des traités visant à coordonner le commencement de la négociation des revendications territoriales, tel que recommandé par le groupe de travail qui avait été formé au préalable et qui incluait des participants de divers paliers de gouvernement.

En novembre 1991, le ministre fédéral de l'époque, l'honorable Tom Siddon, a donné suite au rapport du groupe de travail en acceptant 19 recommandations contenues dans le rapport du groupe en question.

En décembre 1991, le premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Mike Harcourt, et le ministre des Affaires autochtones, M. Andrew Petter, acceptaient les recommandations du groupe de travail concernant toujours les revendications en Colombie-Britannique.

Au cours des dix mois suivants, des représentants des gouvernements du Canada, de la Colombie-Britannique et du Sommet ont négocié l'entente visant l'établissement de la Commission des traités de la Colombie-Britannique. L'accord sur cette Commission, soit la CTCB, précise le rôle, la composition, le financement des activités, le lieu, les fonctions, les pouvoirs, les décisions, l'immunité, les mandats et les examens de la Commission.

Le 21 septembre 1992, le gouvernement du Canada, et c'était à l'époque le premier ministre Mulroney, et le ministre des Affaires indiennes, qui était l'honorable Tom Siddon, et ceux de la Colombie-Britannique, soit M. Harcourt, comme premier ministre et M. Andrew Petter, le ministre des Affaires autochtones, ainsi que les dirigeants du Sommet des Premières nations, ont officiellement donné leur appui à la constitution de la Commission en signant l'Accord sur la Commission des traités de la Colombie-Britannique.